

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Administrative
et Juridique

F23

Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAFF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Philippe CLOCHETTE, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Alexandra D'ALCANTARA, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, M'Hamed BINAKDANE, Christian DESCHENES, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS.

Etaient représentés :

Zineb ZOUAOUI (représentée par Chaouki ABSSI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Roger DUGUE (représenté par Alexandra D'Alcantara), Isabelle MASSARD (représentée par Yasmina ATTAFF), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), Sofia MANSERI (représentée par Eloi SIMON), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Délia TOUMI), Aurélie REMACLE (représentée par Philippe CLOCHETTE), Fabienne MOREAU (représentée par Grégory BOULORD), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS).

Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS.

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 41

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Désignation d'un délégué par le Conseil Municipal au sein de l'association Mission Locale

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Association «Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes» notamment ses articles 10 et 16,

Considérant que les six délégués représentant la Commune de Gennevilliers au sein de la «Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes » sont :

- Monsieur Chaouki ABSSI
- Madame Gwenola HAUG
- Madame Sofia MANSERI
- Madame Sonia BLANC
- Monsieur Ibrahim N'DIAYE
- Monsieur Ahcen MEHARGA,

Considérant qu'à la suite de la démission de Gwenola HAUG, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué,

Vu l'avis de la commission intéressée,

DELIBERE

Article 1: M Jacques BRIFFAULT est désigné

Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20220928-DE-F23-280922-DE
Date de télétransmission : 13/10/2022
Date de réception préfecture : 13/10/2022

Article 2 : Les délégués représentant la commune de Gennevilliers au Conseil d'Administration de l'Association « Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes » :

- Monsieur Chaouki ABSSI
- Madame Sofia MANSERI
- Madame Sonia BLANC
- Monsieur Ibrahim N'DIAYE
- Monsieur AHCEN MEHARGA
- M Jacques BRIFFAULT

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 13/10/22

Affiché le 13/10/22

Exécutoire le 13/10/22



Le Maire
Patrice LECLERC